

Services
informatiques

Eurolist C

Micropole Univers

Optimisme prudent pour 2009.

Date de 1ere diffusion :

Lundi 16 Février 2009

Analyste :

Sébastien Duros

Tél : 01.44.70.20.87

sduros@euroland-finance.com

Actualité

Micropole a publié un CA au T408 de 25,8 M€ en croissance de 7,0% par rapport au T407. Sur l'ensemble de l'année le CA ressort à 92,5 M€ soit un niveau supérieur à nos attentes (CA 2008 attendu 87,9 M€). La croissance organique annuelle ressort à 16% soit un niveau nettement supérieur à la croissance moyenne du secteur.

Données boursières

Capitalisation : 11,8 M€

Nombre de titres : 28 210 909 titres

Volume moyen / 6 mois : 62 530 titres

Extrêmes / 12 mois : 1,12 € / 0,38 €

Rotation du capital / 6 mois : 28,8 %

Flottant : 50,6 %

Code Reuters : MUN.PA

Code Bloomberg : MUN FP

Code ISIN : FR 0000077570

Commentaires

Micropole a affiché une croissance de 7% de son CA au T408 en dépit d'un effet de base nettement défavorable. Ce niveau de croissance traduit néanmoins un ralentissement par rapport au T308 en croissance organique de 15,6% même si le positionnement de la société sur des niches porteuses lui a permis de surperformer nettement la croissance de son secteur.

Recommandations

Concernant 2009, à l'instar du secteur des SSII dans son ensemble, la visibilité demeure particulièrement limitée. Cependant, les niches de marché sur lesquelles Micropole est présente, comme la BI ou l'e-commerce ainsi qu'une expertise métier reconnue devrait permettre à la société de surperformer son secteur de manière structurelle.

Nous anticipons ainsi une croissance de 7,0% pour l'exercice 2009, en ligne avec la croissance observée au T408.

Nous réitérons notre opinion d'Achat en raison du très faible niveau de valorisation du titre. Notre objectif de cours est ajusté de 1,20€ à 1,00€ compte tenu de la baisse généralisée de la valorisation des sociétés du secteur.

Actionnariat

Fondateurs 19,6 %

Institutionnels 27,0 %

Salariés 4,7 %

Public 50,6 %



| | 2006 | 2007 | 2008p | 2009p |
|--|--------|--------|--------|--------|
| CA (K€) | 69 462 | 78 450 | 92 571 | 99 051 |
| REX (K€) | 857 | 2 813 | 4 744 | 5 837 |
| RNPG (K€) | 81 | 1 714 | 3 244 | 3 937 |
| Var CA (%) | 0,8% | 13,0% | 18,0% | 7,0% |
| Marge opérationnelle (%) | 1,2% | 3,6% | 5,1% | 5,9% |
| Marge nette av. GW et except. (%) | 0,1% | 2,2% | 3,5% | 4,0% |
| Gearing net (%) | 18,5% | 20,4% | 8,8% | 1,7% |
| VE / CA | 0,29 | 0,26 | 0,22 | 0,21 |
| VE / REX | 23,7 | 7,2 | 4,3 | 3,5 |
| PER av. GW et except. | ns | 6,9 | 3,7 | 3,0 |

Source : Euroland Finance



SYSTEME DE RECOMMANDATION

Les recommandations d'EuroLand Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

- Achat :** Potentiel de hausse supérieur à 20% par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.
Neutre : Potentiel de hausse ou de baisse de moins de 20% par rapport au marché.
Vendre : Potentiel de baisse supérieur à 20% et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS SUR 12 MOIS.

- Achat :** du 13/02/08 au 13/02/09.
Neutre : (-).
Vendre : (-).
Suspendue : (-).

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

| Corporate Finance | Intérêt personnel de l'analyste | Détention d'actifs de l'émetteur | Communication préalable à l'émetteur | Contrats de liquidité | Contrat Eurovalue* |
|--|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Conseil lors de l'émission d'ABSA (septembre 2005) | Non | Non | Non | Oui | Oui |

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1993).

EuroLand Finance est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). En outre l'activité d'EuroLand Finance est soumise à la réglementation de l'Autorités des Marchés Financiers (AMF).